

Intervention de Pierre-Alain Muet à l'Assemblée nationale

Rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail

- Deuxième séance du mardi 1er juillet 2008

Discussion générale

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur le président, vous aviez, monsieur le ministre, l'opportunité d'avoir le soutien d'une grande majorité de cette Assemblée sur ce texte (*« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) puisque nous sommes nombreux sur ces bancs à penser qu'il est nécessaire de donner plus de place à la négociation sociale dans ce pays.

...Vous avez contourné un accord signé par deux grands syndicats de travailleurs et par le MEDEF avec une seule volonté : démanteler ces 35 heures qui vous obsèdent et qui sont le bouc émissaire de tous vos échecs économiques. Ce faisant, monsieur le ministre, vous commettez une triple erreur. Vous faites une erreur de diagnostic, ... parce que le problème de notre pays n'est pas celui de la durée hebdomadaire du travail. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Vous découvrirez, en prenant connaissance des données d'EUROSTAT publiées tous les trimestres, que la durée hebdomadaire du travail en France – trente-six heures et demie depuis longtemps – correspond à la moyenne européenne. Elle est supérieure de deux heures à la durée hebdomadaire moyenne du travail en Allemagne. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. C'est faux !

M. Pierre-Alain Muet. Je vous donnerai les chiffres, monsieur le ministre. Je peux même vous inviter à prendre connaissance de ces données sur Internet ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. C'est faux ! J'ai ici les statistiques d'EUROSTAT de 2007 !

M. Pierre-Alain Muet. J'insiste : la durée hebdomadaire moyenne du travail des salariés publiée par Eurostat est de trente-six heures et demie, mes chers collègues : deux heures de plus qu'en Allemagne ! Regardez la situation au dernier trimestre 2007 ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) La durée de travail dans les pays d'Europe du Nord, monsieur le ministre, varie entre trente-trois et trente-cinq heures ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. C'est faux !

M. Pierre-Alain Muet. Elle est, en Hollande, de vingt-neuf heures et demie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine. – Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme Martine Billard. C'est vrai !

M. le président. La parole est à M. Muet et à lui seul !

M. Pierre-Alain Muet. Vous pouvez hurler, vous ne changerez pas les statistiques ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine. – Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Poursuivez, monsieur Muet !

M. Pierre-Alain Muet. Vous faites aussi une erreur économique. En effet, en privilégiant l'augmentation de la durée du travail des salariés à temps plein, vous oubliez ceux qui ont besoin de travailler plus pour gagner plus ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine. – Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

... Vous tournez le dos aux chômeurs ! Vous oubliez les 1,2 million de salariés à temps partiel, dont 80 % de femmes, qui voudraient bien travailler plus, mais qui ne décident pas de leur temps de travail ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

En concentrant toute votre attention sur les salariés à temps plein, vous oubliez tous ceux qui sont mis en préretraite à partir de cinquante-cinq ans. Le vrai problème de la France, c'est que l'on travaille beaucoup entre vingt-cinq et cinquante-cinq ans et pas du tout après.

...Non, c'est une analyse économique. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

...Vous faites aussi une erreur historique. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Toute l'histoire du développement économique, c'est une réduction continue du temps de travail (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), accompagnée d'une augmentation continue de la productivité du travail et des salaires.

...Les pays d'Europe du Nord, qui ont la plus faible durée du travail, sont ceux qui ont le plus haut niveau de développement économique. Pour trouver des salariés dont la durée moyenne de travail est de quarante heures, il faut aller dans des pays de l'Est (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), dont le PIB par tête est inférieur au nôtre, et au-delà des frontières européennes.

M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Pas de leçon d'économie !

...

M. Pierre-Alain Muet. Vous faites aussi une erreur quand vous prétendez améliorer la compétitivité de notre pays. Tout votre discours est contraire aux faits. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Quelle est la période où la France a connu une croissance forte, supérieure d'un demi-point à la croissance européenne ?

... C'est de 1997 à 2002 (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), 3 % par an (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche*), alors que la croissance de nos partenaires européens était de 2,5 %.

Quand la France a-t-elle créé plus de 400 000 emplois par an, 2 millions en cinq ans ? De 1997 à

2002.

M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. C'est faux !

...

M. Pierre-Alain Muet. Quelle est la période où la France a eu un excédent commercial oscillant entre 15 et 20 milliards d'euros tous les ans ? C'est de 1997 à 2002. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et sur plusieurs bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.* – *Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Regardez donc les chiffres, monsieur Méhaignerie. Nous avons d'excellents instituts de statistiques. Depuis 2002, le commerce extérieur s'est dégradé. Cette année, il y a 34 milliards de déficit. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Le fait de hurler ne change pas les données statistiques !

...Monsieur le ministre, vous faites une erreur magistrale en démantelant le droit social. En permettant que les accords d'entreprise contournent les accords de branche, vous rendez possible une régression sociale, comme cela s'est déjà produit par exemple en 2004, parce que votre prédécesseur avait commencé à faire la même chose avec les accords Bosch de Vénissieux. Ce n'était pas travailler plus pour gagner plus, c'était travailler plus pour gagner moins.

En faisant cela, vous entraînez notre pays dans une spirale vers le bas, dans une spirale dépressive. (*Huées sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Toute l'analyse économique montre que, pour améliorer la compétitivité, il faut investir massivement dans les qualifications et dans l'innovation, bref faire exactement le contraire de ce que vous faites.

...En démantelant les 35 heures, en démantelant le droit social, non seulement vous remettez en cause d'importantes avancées sociales, mais vous faites entrer notre pays dans l'avenir à reculons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

- **Première séance du jeudi 3 juillet 2008**

Discussion des articles (suite)

Article 16

...

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Hier, j'ai cité les chiffres d'Eurostat sur la durée hebdomadaire moyenne du travail : ils montrent que la France, avec 36,5 heures pour tous les salariés, se situe exactement dans la moyenne européenne, et que les Français travaillent deux heures de plus par semaine que les Allemands, qui sont à 34,5 heures, et trois à quatre heures de plus que les pays d'Europe du Nord.

M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Une contrevérité, même dite sur un ton professoral, reste une contre-vérité !

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur le ministre, je vous ai déjà donné ces chiffres, je vous ai invité à les consulter. Vous avez des collaborateurs qui peuvent très bien aller sur Eurostat pour les vérifier.

Mme Martine Billard. Ça ne vous plaît pas, monsieur le ministre !

M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. C'est le ton professoral qui me déplaît !

M. Pierre-Alain Muet. Quand on débat de tels sujets, on doit donner des chiffres exacts, monsieur le ministre ! Vous, vous citez toujours des chiffres tronqués, qui ne comprennent que les salariés à temps complet. Quand on parle d'efficacité économique, il faut prendre pour référence la durée hebdomadaire moyenne de l'ensemble des salariés. Un dernier chiffre donc : cette durée est de 29,5 heures aux Pays-Bas parce que, comme chacun sait, le taux de travail à temps partiel y est important – mais encadré par les négociations sociales.

Je vous ferai volontiers cadeau d'un graphique que je vais donner à la presse, ... qui met en relation la durée hebdomadaire du travail et la productivité de l'économie. Vous y verrez que les pays qui ont la plus forte productivité par personne occupée, à savoir la Norvège d'abord, puis la plupart des autres pays du Nord, sont ceux qui travaillent le moins.

...La France, pour sa part, se situe dans la bonne moyenne. Je ne parle pas de la productivité horaire, mais bien de la productivité par personne occupée. Des pays qui ont une durée du travail plus faible devraient avoir une productivité plus faible. Or ce n'est pas du tout ce que l'on observe. Ce phénomène est général, ce qui montre que la réduction du temps de travail fait partie des composantes du développement économique, les économies performantes et développées ayant presque toujours une durée hebdomadaire du travail plus faible.

Monsieur le ministre, vous faites complètement fausse route parce que vous allez introduire, en démantelant le droit social, la possibilité d'accords d'entreprise comme ceux qu'on a vus à Bosch Vénissieux, en 2004, et, récemment, dans une filiale de Peugeot. Ces accords conduisent à baisser les salaires, à travailler plus sans gagner plus – puisque c'est pour exactement le même salaire. Vous introduisez en fait le *dumping* social, et ainsi une concurrence par le bas que tous les pays européens, notamment après la Seconde guerre mondiale, ont voulu empêcher parce qu'ils avaient en tête le souvenir des années trente. La Grande dépression a eu lieu parce que tous les pays et toutes les entreprises ont essayé d'améliorer leur situation en réduisant les coûts salariaux. Retenant la leçon, la plupart des pays, après la guerre, ont construit des systèmes de protection sociale, avec notamment une hiérarchie des normes : il fallait que les négociations d'entreprise soient encadrées par des négociations de branche, pour que ne se reproduise plus cette course à la dépression. Je ne dis pas que nous allons vers une dépression de ce type, mais vous laissez la porte ouverte à des mécanismes de *dumping* social qui ne correspondent pas du tout à ce qui constitue aujourd'hui la compétitivité des économies développées.

M. le président. Il faudrait conclure, monsieur Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Je termine en rappelant que les pays d'Europe du Nord ont construit leur très forte compétitivité sur la formation et en accordant à leurs salariés une très forte protection sociale, avec en contrepartie, certes, plus de souplesse, de flexibilité. Mais celle-ci était permise parce qu'il y avait, au Danemark par exemple, une très grande sécurité. Vous faites complètement fausse route parce que c'est dans cette direction que l'on devrait construire la compétitivité de la France. Et Dieu sait si elle en a besoin : il y a eu 31 milliards de déficit extérieur en 2007. Mais, au lieu de construire la compétitivité de la France, vous l'engagez sur la pente descendante du *dumping* social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

...

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Réintroduire une hiérarchie des normes dans notre droit social revient à rétablir sécurité et cohérence. En outre, cela a un effet d'efficacité économique car, en la matière, il est un facteur essentiel : la confiance. Quand vous permettez aux entreprises – comme vous allez le faire avec l'article 16 – de décider chacune de son côté, sans qu'il y ait de cohérence au sein de la branche, vous insinuez de l'incertitude dans les échanges et dans la concurrence. Nombre d'économistes – y compris libéraux – vous diront que vous risquez ainsi de nuire à l'efficacité économique. Revenir à la hiérarchie des normes, c'est s'assurer que les normes essentielles sont définies par la loi ou par le décret ; pour les appliquer à des situations particulières, il faut recourir aux accords de branche et d'entreprise, la logique voulant que les seconds ne soient pas moins favorables que les premiers pour les salariés. Sinon on entre dans une concurrence sociale, ce qui est un gage d'inefficacité, puisque les entreprises passent alors leur temps à chercher à savoir ce que font les autres en matière de règles et qu'elles ajustent ensuite ces règles vers le bas. Cela peut conduire une économie à la paralysie ou l'entraîner dans une sphère dépressive.

Il est assez étonnant, dans la conjoncture actuelle, de s'interroger sur le contingent d'heures supplémentaires. Ce trimestre, la France connaît, hélas, une croissance dont il est vraisemblable qu'elle est à peu près nulle. La confiance des ménages atteint son plus bas niveau depuis la création de l'indicateur INSEE qui la mesure. Différentes données montrent qu'aujourd'hui les entreprises n'ont pas de problèmes d'heures supplémentaires. Ainsi, toutes vos incitations au développement des heures supplémentaires n'auront qu'un seul effet, désastreux pour la confiance en notre économie : les entreprises qui, ayant la chance de recevoir des commandes – ce qui n'est malheureusement pas le cas pour la majorité d'entre elles –, auraient pu embaucher, préféreront se rabattre sur les heures supplémentaires et ne créeront pas d'emplois. Vous devriez mettre ce que vous faites pour des raisons purement idéologiques en cohérence avec la réalité économique. Notre économie s'en porterait beaucoup mieux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

• Deuxième séance du jeudi 3 juillet 2008

Discussion des articles (suite)

Article 16

...

M. Pierre-Alain Muet. Je voudrais répondre à M. le rapporteur, qui parlait des effets bénéfiques de la concurrence.

Vous inversez la hiérarchie des normes et remettez en cause les accords majoritaires. En agissant ainsi, vous allez engendrer une concurrence qui produira des effets négatifs.

Il faut savoir qu'il existe deux formes de concurrence. La première se pratique en démantelant le droit social, parfois même en diminuant les salaires. Quand une entreprise agit seule, cela lui permet d'améliorer sa compétitivité. À la limite, elle a intérêt à verser les salaires les plus bas possibles, bien que cela entraîne une démotivation de ses salariés. Mais il est vrai que, sur le plan de la compétition économique, elle n'a pas intérêt à augmenter les salaires. Mais, globalement, toutes les entreprises ont intérêt à ce que les salaires progressent, que le droit social s'améliore. Cela engendre la concurrence qui tire la croissance vers le haut.

L'autre forme de concurrence – *a priori*, la bonne – est celle qui s'opère par l'innovation, par la création de nouveaux produits. Lorsqu'une entreprise agit de la sorte, toute la société en bénéficie. Les socialistes recherchent ce type de compétitivité : celle où l'on innove, où l'on crée de nouveaux produits, où l'on investit massivement dans la recherche, dans le développement.

...Démanteler le droit social nous ramène en arrière non seulement dans le domaine social, mais aussi dans le domaine économique. Nous pouvons citer de multiples exemples où des économies ont sombré dans la dépression, parce qu'elles développaient ce mode de concurrence.

La compétition, monsieur le rapporteur, est une bonne chose. Mais il y a deux formes de compétition : une compétition positive par l'innovation, la recherche, le développement, et une compétition négative par le dumping social.

Si nous tenons à la hiérarchie des normes et aux accords majoritaires, c'est parce que cette forme de cliquet permet à la première forme de compétitivité de se développer. C'est ce qui explique tout le développement économique des pays industrialisés aujourd'hui. Quand on démantèle cela, on se lance vers la deuxième forme de compétitivité, qui va vers la dégringolade.

Contrairement à ce que vous pensez, vous affaiblissez non seulement le droit social et le niveau de vie de nos concitoyens, mais vous allez même à l'encontre de l'efficacité économique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.)*

..

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur Méhaignerie, entre 1997 et 2002, la France a connu une croissance de 3 %, tandis que celle de l'Europe était de 2,4 %. Ces chiffres sont connus et faciles à vérifier. C'est la seule période où, tous les ans, la croissance française a été supérieure d'un demi point en moyenne à la croissance européenne.

J'ai souvent entendu des ministres, y compris vous, monsieur Bertrand, dire que nous avons bénéficié d'une croissance mondiale exceptionnelle – elle était d'un peu moins de 3,5 %. Or, je vous rappelle que, de 2002 à 2007, la croissance mondiale a été de 5 %, alors que la croissance française était de moins de 2 %. En 2007, la croissance française – 2,2 % – a été bien inférieure à celle de la zone euro, et bien inférieure à celle de l'Allemagne par exemple. Si vous vous appuyez sur les données que je viens de mentionner, vous ne pouvez nullement démontrer que les 35 heures ont nui à la compétitivité ou à la croissance française puisque, entre 1997 et 2002, celle-ci a été exceptionnelle, quasiment égale à la croissance mondiale et très supérieure à la croissance européenne. Nous avons alors des excédents extérieurs considérables. On a même réduit les déficits publics et la dette – ce qui ne s'était pas produit pendant vingt-cinq ans. Depuis 2002, un fossé s'est creusé entre la politique que nous avons conduite et celle que vous avez menée depuis.

• Troisième séance du jeudi 3 juillet 2008

Discussion des articles (suite)

Article 17

...

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Décidément, monsieur le ministre, le mois de juillet inspire bien mal le Gouvernement.

Il y a un an, vous dépensiez 15 milliards d'euros sans procéder à la moindre analyse de la situation économique. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

...Et trois mois plus tard, le Premier ministre nous expliquait que la France était en faillite, le Président de la République que les caisses étaient vides et le ministre du budget qu'elles étaient plus que vides !

Un an plus tard, après avoir promis que vous donneriez toute sa place à la négociation sociale, vous contournez un accord des partenaires sociaux pour organiser, avec les articles 16 et 17, un démantèlement du droit du travail. Toute notre discussion montre que vous enclenchez une spirale vers le bas, d'un point de vue social mais aussi économique. D'une certaine manière, la généralisation du forfait prévue à l'article 17 est un démantèlement total de la réglementation relative au temps de travail, puisque seuls les dimanches, les jours de congé – encore seront-ils peut-être inférieurs à cinq semaines – et le 1^{er} mai le limiteront. Bref, nous sommes tout à fait dans le non droit.

Puisque vous allez avoir le week-end pour réfléchir, je vous invite, chers collègues de la majorité, à méditer les propos de M. Le Bouillonnet cet après-midi : quand on remet en cause la hiérarchie des accords, on nuit à leur efficacité, laquelle tient à leur équilibre. Quand l'accord passé entre les représentants des employeurs et des salariés est équilibré, c'est en général un bon accord. À l'échelle de l'entreprise, un tel accord est déséquilibré par nature, puisque le salarié dépend de son employeur, ce qui n'est plus vrai à l'échelle de la branche. C'est pourquoi, dans tous les pays où les partenaires sociaux jouent leur rôle, les accords d'entreprise sont encadrés par des accords de branche. Les accords déséquilibrés que vous allez instaurer tireront notre système social et notre économie vers le bas.

Permettez-moi de terminer, à l'instar de Christophe Sirugue, avec une belle citation de Lacordaire. Elle résume parfaitement le problème : « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. » À méditer ce week-end, avant la reprise de nos débats ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)